



Vitry-le-François

Le 11 octobre 2018

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Compte-rendu de la séance du
Jeudi 4 octobre 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 4 octobre 2018 à 18 H 00, à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Ce Conseil Municipal s'est réuni conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON, Mme REOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, MM. TINDILLIERE, MIRAN, Mmes SERRE, LEPAGE, COLSON, COMPAGNON (à partir de 18H25), MM. GONTHIER, ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY, M. REMY, Mme BERTRAND (à partir de 18H10), M. DUCHENE, Mme POINCEAUX.

Absents excusés : Mme JACQUEMOT, M. TESTA, Mme GUERIN, MM. AIME, BIARD, Mme ALIPS, M. BENETON.

Absents : MM. DEMANGE, HARLE, Mme RIGAL.

7 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à Mme VEGA ;
- ✓ M. TESTA donne pouvoir à Mme COLLIN ;
- ✓ Mme GUERIN donne pouvoir à M. ROCH ;
- ✓ M. AIME donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- ✓ Mme ALIPS donne pouvoir à Mme BERTRAND (à partir de 18H10) ;
- ✓ M. BIARD donne pouvoir à M. DUCHENE ;
- ✓ M. BENETON donne pouvoir à Mme POINCEAUX.

LE CONSEIL,

☞ **DESIGNE** Madame Mauricette POINCEAUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

☞ **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2018.

Passant à l'ordre du jour ;

Administration générale - Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

↵ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Délibération n°1 : Administration générale - Plan national « Action Cœur de Ville» - Approbation de la convention cadre pluriannuelle

Arrivées Mme BERTRAND à 18h10 et de Mme COMPAGNON à 18h25.

↵ **APPROUVE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), le projet de convention-cadre Action Cœur de Ville ;

↵ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les actes liés à sa mise en œuvre, et à solliciter auprès des différents partenaires les subventions correspondantes ;

↵ **DIT**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets.

Délibération n°2 : Administration générale - Espace Pierre Mendès France - Locaux 13 rue du Pont - Convention d'occupation

↵ **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions d'occupation à passer avec la Mission Locale (avenant) et avec l'Association d'Aide aux Personnes Agées ;

↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents, ainsi que tous les avenants à venir et documents se rapportant à cette convention d'occupation des locaux Espace Pierre Mendès France.

Délibération n°3 : Administration générale - Dénomination du centre de santé Simone VEIL

↵ **DONNE**, à l'unanimité, le nom de Simone VEIL au centre de santé qui vient d'ouvrir dans le quartier du Hamois.

Délibération n°4 : Finances - Budget principal - Exercice 2018 - Décision modificative n°1

↵ **APPROUVE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres.

BUDGET PRINCIPAL VILLE
BUDGET 2018 DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Imputation Libellé	DEPENSES	RECETTES
Chap 001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 546 047.05	
Chap 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 000.00	
Chap 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Chap 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 379.00	
Chap 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
Chap 040 - OPERATIONS d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS		2 212.00
Chap 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	40 701.00	40 701.00
Chap 10 - APPORTS, DOTATION ET RESERVE		1 486 564.51
Chap 024 - PRODUIT DES CESSIONS		785 000.00
Chap 13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
Chap 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		48 990.54
TOTAL	2 723 127.05	2 363 468.05
RESTES A REALISER	1 996 707.00	2 356 366.00
TOTAL INVESTISSEMENT	4 719 834.05	4 719 834.05
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Imputation Libellé	DEPENSES	RECETTES
Chap 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 000.00	
Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Chap 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48 990.54	
Chap 042 - OPERATIONS d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	2 212.00	
Chap 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
Chap 70 - PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE et VENTES		43 000.00
Chap 73 - IMPOTS ET TAXES		
Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS		138 202.54
Chap 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL FONCTIONNEMENT	181 202.54	181 202.54
TOTAL GENERAL	4 901 036.59	4 901 036.59

Délibération n°5 : Finances - Fonds de Soutien à l'Investissement public Local - Demande de subvention à l'Etat - Rénovation de l'espace Paul Bert - 1^{ère} tranche

↳ **SOLLICITE**, à l'unanimité, pour l'année 2018, le bénéfice du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local Ruraux et des autres partenaires potentiels pour le financement de l'opération ci-dessus énoncée au taux le plus élevé possible.

↳ **ENGAGE**, à l'unanimité, notre collectivité à réaliser cette opération ;

↳ **ARRETE**, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Rénovation de l'Espace Paul Bert – 1^{ère} tranche :

- Coût estimé : 825.045,32 € H.T. financé par :
- Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (40 %) : 330.018,00 €

- Région Grand Est/ADEME (8,30 %) : 68.320,00 €
- Etat - T.E.P.C.V. (29,7 %) : 245.495,43 €
- Fonds propres (22 %) : 181.211,89 €

Délibération n°6 : Finances - Subventions 2018 aux associations – Complément

☞ **ACCORDE**, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- 600,00 € au Football Club de la Haute-Borne,
- 1.500,00 € au C.N.A.Der ;
- 1.500,00 € au Motoball Club de Vitry ;

☞ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2018.

Délibération n°7 : Patrimoine municipal - Ecole primaire Paul FORT - Désaffectation de son usage scolaire du local cadastré section AV n°228

☞ **PRONONCE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), la désaffectation de son usage scolaire du bâtiment, partie intégrante de l'école primaire Paul FORT et cadastré section AV n°228 ;

☞ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document qui se rapporterait à cette procédure.

Délibération n°8 : Personnel municipal - Adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

☞ **ETEND**, à l'unanimité, l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise dans les conditions des délibérations précitées aux agents relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux ;

☞ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;

☞ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°9 : Personnel municipal - Accueil des stagiaires de l'enseignement

☞ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de stage à venir ;

☞ **INSTITUE**, à l'unanimité, le versement d'une gratification selon les conditions prévues par la présente délibération et dans les limites de la loi ;

☞ **AUTORISE**, à l'unanimité, le cas échéant, la prise en charge des coûts de formation, des frais de mission et des frais de transport dans le respect de la réglementation ;

☞ **APPLIQUE**, à l'unanimité, systématiquement la revalorisation du montant des gratifications selon l'évolution de la réglementation en vigueur ;

↵ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°10 : Personnel municipal - Convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel

↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle ainsi que la lettre de mission ;

↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;

↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à désigner le Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, comme étant notre Délégué à la Protection des Données ;

↵ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 et le seront aux budgets suivants

Délibération n°11 : Personnel municipal - Recrutement d'un apprenti

↵ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure, pour la rentrée scolaire 2018-2019, un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans, pour permettre à un jeune de préparer un B.T.S. « Electrotechnique » et à signer tout acte en rapport avec la mise en œuvre de cette décision ;

↵ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°12 : Personnel municipal - Régime indemnitaire «I.F.S.E. attachée à la fonction de régisseur»

↵ **DECIDE**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), que l'«I.F.S.E. attachée à la fonction de régisseur» pourra être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ;

↵ **DECIDE**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), qu'elle sera versée en complément de la part I.F.S.E. prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur en une seule fois au cours du dernier trimestre de chaque année ;

↵ **DECIDE**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), que les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le R.I.F.S.E.E.P. mais aussi les contractuels restent soumis aux décisions antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes ainsi qu'à leurs mandataires suppléants ;

↵ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;

↪ **DIT**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et aux budgets suivants.

Délibération n°13 : Personnel municipal - Convention de mise à disposition d'un agent a temps partage de la ville au C.C.A.S. de VITRY-LE-FRANÇOIS

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise à disposition par la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS de Madame Aurore HOCQUAUX-PERROUD rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à raison de 40 % de son temps d'emploi pour le C.C.A.S., pour une durée de trois ans renouvelables, à compter 1^{er} octobre 2018 ;

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de mise à disposition ;

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°14 : Personnel municipal - Tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes

↪ **DECIDE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), la suppression des postes ci-dessous ;

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 32,5/35 ° ;
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15/35° ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^o classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^o classe à temps complet ;

↪ **DECIDE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), de la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de 31 heures ;

↪ **MODIFIE et APPROUVE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), en conséquence, le tableau des effectifs ;

↪ **DIT**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et aux budgets suivants.

Délibération n°15 : Personnel municipal - Autorisation de recruter des contractuels

↪ **DECIDE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), du renouvellement du poste de coordonnateur du contrat local de santé à temps complet par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

↪ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder, le cas échéant, au recrutement d'un attaché territorial contractuel, selon les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, pour exercer les fonctions de coordonnateur du contrat local de santé ;

- ↪ **DIT**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux (IB 434 / IM 383 1er échelon à IB 810 / IM 664 11^{ème} et dernier échelon) à laquelle s'ajouteront le cas échéant les primes et indemnités correspondantes ;
- ↪ **DECIDE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), de la création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur de projet «Action Cœur de Ville» ;
- ↪ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au recrutement d'un attaché territorial ou d'un attaché territorial principal contractuel, selon les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, pour exercer les fonctions de Directeur de projet «Action Cœur de Ville» ;
- ↪ **DIT**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la grille indiciaire :
- des attachés territoriaux (IB 434 / IM 383 1er échelon à IB 810 / IM 664 11^{ème} et dernier échelon) à laquelle s'ajouteront, le cas échéant, les primes et indemnités correspondantes ;
 - des attachés territoriaux principaux (IB 579/ IM 489 1er échelon à IB 979 / IM 793 9^{ème} et dernier échelon) à laquelle s'ajouteront, le cas échéant, les primes et indemnités correspondantes ;
- ↪ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder, le cas échéant, au recrutement d'un rédacteur territorial contractuel à temps complet, selon les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, pour exercer les fonctions de coordinateur des manifestations et activités sportives et associatives ;
- ↪ **DIT**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux (IB 366 / IM 339 1er échelon à IB 591 / IM 498 13^{ème} et dernier échelon) à laquelle s'ajouteront le cas échéant les primes et indemnités correspondantes ;
- ↪ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;
- ↪ **DIT**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), que les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2018 et aux budgets suivants ;
- ↪ **SOLLICITE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), chaque fois que nécessaire, auprès des organismes de financement, les subventions aussi élevées que possible pour assurer le financement des postes concernés.

Délibération n°16 : Personnel municipal - Régime indemnitaire - Indemnité vélo

- ↪ **MET**, à l'unanimité, en place à compter du 1^{er} janvier 2019 le «forfait vélo» pour les agents de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS qui remplissent les conditions à hauteur de 200,00 € ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces dépenses ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et aux budgets suivants.

Délibération n°17 : Travaux - Déploiement du réseau de fibre optique - Convention de servitude avec la Société « LOSANGE » sur le domaine public non routier

- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, l'implantation des armoires de raccordement (Sous-Répartiteurs Optiques) mentionnées dans le rapport présenté ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de servitude à passer à cet effet avec la société LOSANGE.

Délibération n°18 : Travaux - Travaux de rénovation basse consommation de l'espace Paul Bert Lancement d'une procédure de passation de marché public

- ↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avant-projet définitif pour la rénovation basse consommation de l'espace Paul Bert ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la passation des marchés de travaux selon la procédure adaptée et signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces et mesures d'exécution relatives à cette affaire ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles, à leur taux maximal auprès de tous les financeurs pouvant être appelés sur le projet et à signer tout document relatif aux demandes de subventions afférentes ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants seront inscrits aux prochains budgets.

Délibération n°19 : Marchés - Constitution d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en carburants et services associés

- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de carburants et services associés auquel participeront la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, la commune membre de VITRY-LE-FRANÇOIS intéressés par la démarche, pour la fourniture de carburants et services associés. Les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ;
- ↪ **ACCETPE**, à l'unanimité, que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- ↪ **DECIDE**, à l'unanimité, que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de carburants et services associés, pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le ou les marchés publics sans montant minimum et sans montant maximum pour le compte de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution du/des marché(s) correspondant(s), avenants et reconductions éventuels ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes et les autres annexes à la présente convention.

Délibération n°20 : Marchés - Constitution d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en carburants et services associés

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les avenants à passer avec la Société des Transports Départementaux de la Marne (S.T.D.M.) et avec la société ATELIER ENACHE ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 de la collectivité.

Délibération n°21 : Affaires culturelles - Animations de Noël 2018

- ✚ **FIXE**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), à 0,50 € pour les moins de 18 ans et 1,00 € pour les plus de 18 ans le prix du billet pour l'animation ski de fond (pour l'achat de 10 billets achetés, deux billets offerts) ;
- ✚ **DIT**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), que pour les animations « patinoire » et « ski de fond », un billet sera offert pour tout billet acheté le soir de la nocturne, soit le vendredi 14 décembre de 19h00 à 22h00 ;
- ✚ **FIXE**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), à 0,50 € le tour de balade à poney ;
- ✚ **FIXE**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), à 300,00 € la location de l'emplacement publicitaire pour toute la période des animations de Noël soit : du samedi 1^{er} au lundi 31 décembre 2018 ;
- ✚ **FIXE**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), à 100,00 € la fabrication de la banderole ;
- ✚ **FIXE**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), la location du chalet à 100,00 € la semaine, 150,00 € deux semaines ou 250,00 € du samedi 1^{er} au lundi 31 décembre 2018 ;
- ✚ **DIT**, par 28 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

Délibération n°22 : Affaires culturelles - Etablissement Public de Coopération Culturelle - Approbation de la convention de partenariat financier 2018

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention de partenariat financier 2018, à intervenir pour l'année 2018 entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) de VITRY-LE-FRANÇOIS «Bords 2 scènes» ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ses éventuels avenants, et d'une manière générale, tout courrier ou document s'y rapportant ;
- ✚ **RAPPELLE**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

Délibération n°23 : Urbanisme - Acquisition à l'euro symbolique des rues Victor Hugo et Gustave Flaubert - Quartier du Grand-Parc

- ✚ **ACQUIERT**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), à l'euro symbolique les voies Victor Hugo et Gustave Flaubert, selon le plan de division dressé par un géomètre ;
- ✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir qui seront passés en l'étude de Maîtres LEPAGE - LEFEVRE, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ✚ **DIT**, par 24 avis favorables et 6 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON (pouvoir)), que les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Délibération n°24 : Urbanisme - Lancement de la procédure de demande de protection d'un édifice au titre des Monuments Historiques - L'ancienne Prison

- ✚ **DEMANDE**, par 26 avis favorables et 4 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), le classement au titre des Monuments Historiques de l'ancienne prison, située sur la parcelle cadastrée section AZ n°5, 5 rue Saint-Judes à VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- ✚ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques à intervenir et d'une manière générale tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°25 : Urbanisme - Désaffectation puis déclassement de l'ancien terrain de sport de l'école Jules Verne - Quartier du Désert

- ✚ **PRONONCE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), la désaffectation d'une partie de la parcelle AT 246, d'une superficie d'environ 900 m², à confirmer par le géomètre ;
- ✚ **PRONONCE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), le déclassement de cette emprise et de l'intégrer au domaine privé communal ;

↪ **AUTORISE**, par 26 avis favorables et 4 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD (pouvoir), DUCHENE, ALIPS (pouvoir)), Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires, et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



LE MAIRE,

Jean-Pierre BOUQUET